



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 20 octobre 2016 à 20h30**

L'an deux mil seize, le jeudi 20 octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Baccon, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Lescaut, Mme Martin, Mme Perol, M. Le Gouellec, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Pommier, M. Cuillerier, Mme Quéré, M. Lebrun.

Excusés représentés :

M. Brihay avait donné pouvoir à Mme Mahieux
M. Zapf-Lacroix avait donné pouvoir à Mme Martin
Mme Auger avait donné pouvoir à M. Pommier
Mme d'Aux avait donné pouvoir à M. Cuillerier

Absent excusé :

M. Simonnet

Secrétaire de séance : Mme Beaupuis

Le procès verbal de la séance du 8 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Budget Principal, Budget annexe de l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets et Budget annexe du SPANC : approbation des Décisions Modificatives n°1.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur une décision modificative n°1 tant sur le Budget Principal de la Communauté de Communes du Val des Mauves, que sur le Budget annexe de l'extension de la Z.A. des Pierrelets et le Budget annexe du SPANC.

Approbation du rapport d'exploitation 2014-2015 du collège Gaston Couté et de la Salle Polyvalente de Meung-sur-Loire et du collège Nelson Mandela de Saint-Ay.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le rapport annuel 2014-2015 d'exploitation du collège Gaston Couté et de la Salle Polyvalente de Meung-sur-Loire ainsi que du collège Nelson Mandela de Saint-Ay établi dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé.

Ce document était consultable auprès du secrétariat, en mairie de Meung-sur-Loire, aux heures d'ouverture.

Personnel communautaire :

- **Recrutement du D.G.S. de la future intercommunalité.**
- **Harmonisation des régimes indemnitaires ;**

Dans le prolongement de la délibération prise lors de la séance du 8 septembre 2016 concernant le recrutement du D.G.S. de la future Communauté de Communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- a confirmé, au titre du tableau des effectifs, le détachement du candidat choisi de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, et sa position sur l'emploi fonctionnel de D.G.S.,
- a précisé les conditions de son régime indemnitaire, de la prise en compte d'un compte épargne temps et de son adhésion au C.N.A.S.,
- a autorisé Madame le Président à signer une convention avec les Communautés de Communes du Val d'Ardoux, du Canton de Beaugency et de la Beauce Oratorienne pour régler le partage frais liés à ce recrutement.

Puis, le Conseil Communautaire a acté les différentes catégories de régime indemnitaire applicable au sein de la Communauté de Communes du Val des Mauves.

Construction du gymnase du Collège Nelson Mandela : point sur l'emprunt et les travaux.

Madame le Président a fait le point sur le lancement des travaux de construction du gymnase du Collège Nelson Mandela, et a informé l'Assemblée du résultat de la consultation menée pour la souscription des emprunts nécessaires à ce projet.

Projet de création d'un terrain intercommunal de rugby : demandes de subventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à déposer en temps voulu, les demandes de subventions liées à la création d'un terrain de rugby intercommunal, auprès de l'Etat, de la Région Centre-Val de Loire via le Pays Loire Beauce, du Département du Loiret, de Monsieur le Député ou le Sénateur du Loiret, et de toute autre administration ou organisme susceptible d'apporter une aide financière pour ce projet.

Approbation de la charte fondatrice du futur ensemble communautaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la charte fondatrice du nouvel ensemble communautaire regroupant les Communautés de Communes du Val d'Ardoux, du Canton de Beaugency, de la Beauce Oratorienne et du Val des Mauves.

Point sur le regroupement communautaire.

L'Assemblée a été informée des réflexions menées dans le cadre du comité de pilotage et des réunions des groupes de travail qui ont été constitués (assainissement, organisation du travail/cadre du travail, finances/fiscalité, développement économique/tourisme, urbanisme, ordures ménagères, travaux).

Point sur l'instruction du droit des sols.

Un compte-rendu du dernier comité de pilotage A.D.S. a été présenté à l'Assemblée.

SICALA : avis sur sa dissolution et conditions financières de celles-ci.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents au 31 décembre 2016, et s'est prononcé sur les conditions financières de liquidation de celui-ci.

Questions et communications diverses.

Madame le Président a informé l'Assemblée que le prochain Conseil Communautaire aurait lieu le 8 décembre 2016 à Meung-sur-Loire.

Les premiers Conseils Communautaires de la nouvelle intercommunalité sont prévus les 4 et 11 janvier 2017.

Meung-sur-Loire, le 24 octobre 2016
Le Président,

Affiché le : 25/10/16


Pauline MARTIN

